

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 84

Présents à la séance : 43

Représentés (pouvoirs) : 12

Date de la convocation : 28/02/2019

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération : 17 / 03 / 2019

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 08 MARS 2019

OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU SYNDICAL



L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE HUIT MARS

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU représenté(e) par R. MOREAU, JP. BELLET représenté(e) par E. CLAUZIER, C. ACANFORA, J. PUGET représenté(e) par A. DE SANTINI, G. JULLIEN, M-J. DE BONNAULT, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU, C. DELORME

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : J-L. ESPITALLIER, F. MARY représenté(e) par A. ROCHAS, E. NICOLAS, J-P. COLLE, R. ACHIN, J-P. DAVIN, M. JANIK, A. IVALDY représenté(e) par L. DAUMARK, B. NICOLAS, N. GARCIA, JP. GAUTHIER, R. NOUGUIER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, E. BERDIEL représenté(e) par R. NOUGUIER, L. DAUMARK, S. BLANC, C. ANTOINE représenté(e) par M. BELLON, C. GONSOLIN, R. PAPET, D. GOSSELIN représenté(e) par B. ROUSTANG, J-M. BARTHELEMY, G. MARTINEZ, D. ALLUIS représenté(e) par J-P. GAUTHIER, B. ROUSTANG, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : J. VALLON, S. CHAUSSEGROS représenté(e) par F. SOLOMIAC, C. SAUNIER, A. DE SANTINI, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, E. CLAUZIER, F. SOLOMIAC, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY représenté(e) par R. ODDOU-STEFANINI, J. REYNIER, M. CŒUR, C. FACHE, R. COSTORIER représenté(e) par M. GAY-PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, F. PINET, F. VELLIEUX, M. BARTHELEMY, J-P. BELLET, J. PUGET, M. TRUC, R. FREY, J-P. BRIOULLE, J-F. CONTOZ, JC. VALLIER

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, A. IVALDY, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, E. BERDIEL, C. ROGAZZO, C. ANTOINE, S. DAUBOIN, F. BROUX, D. GOSSELIN, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, G. CHAPELLE

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, F. CESTER, B. HODOUL, C. SAUMONT, P. GUILLEMAIN

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, S. AYACHE, R. DIDIER, AB. DEGRIL, M. GUITTARD, R. COSTORIER

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : A-M. GROS, L. CASALI, R. AQUINO, P. SCHIAZZA, J-M. GUEYRAUD

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. MICHEL, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, F. LOUCHE, L. ALLIX, P. ALLEC, M. GRENIER, C. BOUTRON, J-L. BROCHIER, C. HUBAUD, D. DUGELAY, JM. ARNAUD, P. BIAIS

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT,

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,

L. NIVOU, chargée de mission transition énergétique.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mme Elizabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur ROUSTANG rappelle qu'une délibération confère au Bureau du Syndicat mixte une délégation de pouvoirs attribuée par les membres du Conseil syndical. Suite aux modifications apportées en début de séance à la composition du Bureau syndical, il convient de renouveler cette délibération. Le Président rappelle à l'assemblée les termes de la délégation :

« Le Bureau aura, à l'exclusion des attributions référencées à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, compétences pour :

- Le recrutement du personnel nécessaire à la gestion administrative et technique de la structure,
- Le suivi et l'encadrement des études réalisées dans le cadre du dossier SCoT,
- L'élaboration des projets de règlement intérieur et des modalités de concertation,
- La préparation des réunions du Conseil syndical,
- La préparation des projets de budgets,
- Exprimer tout avis ou accord en urbanisme exigés de la part du Syndicat mixte, notamment réglementaire dans le cadre de l'élaboration, la révision, ou la modification des documents d'urbanisme. »

Après lecture de cette proposition, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la proposition du Président et renouvellent la délégation de pouvoirs au Bureau syndical.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG

